

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2025

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 27 mars 2025

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procuration(s) : M. Christophe Adam a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Clarisse Bonn a donné procuration Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Marianne Boudaud Muller a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Bernard Weiblé a donné procuration à M. Sébastien Heckel

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal,

vu les articles L.2121-15 et L2541-6 du CGCT,

après avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'unanimité, à la désignation de Madame Katia Bossuyt au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 10 avril 2025

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 10 avril 2025

Publié sur le site internet de la commune le 10 avril 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2025

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 27 mars 2025

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procuration(s) : M. Christophe Adam a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Clarisse Bonn a donné procuration Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Marianne Boudaud Muller a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Bernard Weiblé a donné procuration à M. Sébastien Heckel

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

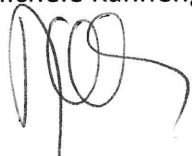
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MARS 2025

Le conseil municipal,
après avoir délibéré,

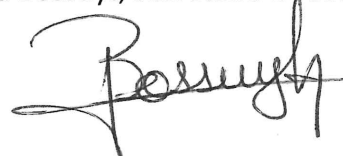
- approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 mars 2025.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 10 avril 2025

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 10 avril 2025
Publié sur le site internet de la commune le 10 avril 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2025

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 27 mars 2025

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procurations(s) : M. Christophe Adam a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Clarisse Bonn a donné procuration Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Marianne Boudaud Muller a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Bernard Weiblé a donné procuration à M. Sébastien Heckel

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025

Le conseil municipal,

après avoir entendu le rapport de la commission finances réunie le 25 mars 2025,

après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, les dépenses et recettes du Budget Primitif 2025, par chapitre, telles que présentées dans les tableaux ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	pm CA 2024	BP 2025
011 – charges à caractère général	1 613 612.74	1 580 000.00
012 – charges de personnel	1 977 030.22	2 100 000.00
014 – atténuation de produits	7 731.00	190 000.00
023 – virement à la section d'investissement	0.00	770 000.00
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	243 385.78	288 000.00
65 – autres charges de gestion courante	899 443.33	1 045 000.00
66 – charges financières	107 076.95	145 000.00
67 – charges exceptionnelles	30.00	1 000.00
68 – Dotation provisions	0.00	1 000.00
TOTAL	4 848 310.02	6 120 000.00

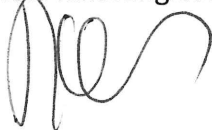
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	pm CA 2024	BP 2025
002 – excédent antérieur reporté	150 000.00	150 000.00
013 – atténuations des charges	2 762.23	3 000.00
042 – opérations d'ordre de transfert	4 899.21	8 000.00
70 – produits des services	362 674.18	370 000.00
73 – impôts et taxes	520 569.00	578 000.00
731 – Fiscalité locale	4 160 593.31	4 252 000.00
74 – dotations et participations	682 560.71	535 000.00
75 – autres produits de gestion courante	185 596.75	224 000.00
76 – produits financiers	4.50	0.00
77 – produits exceptionnels	0.00	0.00
TOTAL	6 069 659.89	6 120 000.00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	pm CA 2024	BP 2025
040 – opérations d'ordre de transfert	4 899.21	8 000.00
041 – opérations patrimoniales	225 016.73	345 000.00
10 – dotations, fonds divers	0.00	0.00
16 – emprunts et cautionnement	661 233.08	2 670 000.00
20 – immobilisations incorporelles	38 218.20	41 022.00
21 – immobilisations corporelles	319 483.57	644 520.44
23 – immobilisations en cours	4 170 610.31	2 350 284.21
TOTAL	5 419 461.10	6 058 826.65

RECETTES D'INVESTISSEMENT	pm CA 2024	BP 2025
001 – excédent d'investissement reporté	4 355 093.26	2 679 673.24
021 – virement section de fonctionnement	0.00	770 000.00
024 – produits de cessions	0.00	1 600 000.00
040 – opérations de transfert entre sections	243 385.78	288 000.00
041 – opérations patrimoniales	225 016.73	345 000.00
1068 – affectation	1 303 547.22	1 071 349.87
102 – dotations, fonds divers	159 274.19	530 000.00
13 – subventions d'investissement	512 817.16	791 738.09
16 – emprunts et dettes assimilées	1 300 000.00	0.00
23 – immobilisation en cours	0.00	0.00
TOTAL	8 099 134.34	8 075 761.20

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 10 avril 2025

Michèle Kannengieser, Maire




Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 10 avril 2025
Publié sur le site internet de la commune le 10 avril 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2025

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 27 mars 2025

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procurations(s) : M. Christophe Adam a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Clarisse Bonn a donné procuration Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Marianne Boudaud Muller a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Bernard Weiblé a donné procuration à M. Sébastien Heckel

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

BUDGET / VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Le conseil municipal,
sur avis de la commission finances du 25 mars 2025,
après avoir délibéré,

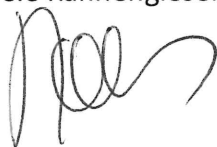
- adopte à l'unanimité, l'inscription des autorisations de programme/crédits de paiement tels que mentionnés dans le tableau ci-dessous :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME	MONTANT AUTORISATION DE PROGRAMME en €	REPARTITION PREVISIONNELLE DES CREDITS DE PAIEMENT en €			
	<i>INITIAL</i>	<i>CP 2022</i>	<i>CP 2023</i>	<i>CP 2024</i>	<i>CP 2025</i>
<i>CŒUR VILLAGE chapitre 23 « immobilisations en cours »</i>	6 751 221 TTC 5 626 018 HT	341 388 TTC 284 490 HT	1 528 217 TTC 1 273 515 HT	2 596 103 TTC 2 163 419 HT	2 285 513 TTC 1 904 594 HT
<i>TENNIS chapitre 23 « immobilisations en cours »</i>	1 695 497 TTC 1 412 914 HT		60 228 TTC 50 190 HT	1 569 497 TTC 1 307 917 HT	65 772 TTC 54 810 HT

- prend acte que pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme ou dans une autorisation d'engagement, le président de l'exécutif de l'entité peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement, en cas de non-adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 10 avril 2025

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 10 avril 2025
Publié sur le site internet de la commune le 10 avril 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2025

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 27 mars 2025

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procuration(s) : M. Christophe Adam a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Clarisse Bonn a donné procuration Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Marianne Boudaud Muller a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Bernard Weiblé a donné procuration à M. Sébastien Heckel

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 19

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2025

Le conseil municipal,

Considérant que les personnes suivantes ne prennent pas part aux débats et au vote :
Sandra Tournier, Alexandra Wagner, Alain Herrmann, Aurélien Ebel, Michèle Kannengieser,
Roger Bodé, Pia Kieffer, procuration de Bernard Weiblé, procuration de Marianne Boudaud,
vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que l'attribution des subventions, présentées dans le tableau ci-dessous, revêt
un intérêt communal,

après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le versement des subventions votées au budget primitif 2025
telles que figurant ci-dessous :

Thématique	Association	Montant de la subvention
SPORT	AS du golf de La Wantzenau	1000 €
	AS du golf de L.W. Pro AM	300 €
	UNSS	150 €
	Handigolf	250 €
	Association sportive basket	3000 €
	Club escapade	1500 €
	Club futsal	300 €
	Judo club	2500 €
	Karaté – association budokan	500 €
	Section football	2500 €
	Section tennis de table	900 €

	SGW babygym	500 €
	SGW babygym (écoles)	1 300 €
	SGW athlétisme	3000 €
	SGW gymnastique	500 €
	SGW triathlon	4000 €
	SGW volley	700 €
	Tennis club	1500 €
	Tennis club – projet padel	500 €
	Waldhof	1000 €
LOISIRS	Amicale de pêche	250 €
	Club seniors	1200 €
	Photof'III	250 €
	Apecam	250 €
CULTURE	Chœur à cœur	1000 €
	Troupebadour	250 €
	Amitié Saint Yrieix	250 €
	Harmonie municipale	5000 €
JEUNESSE	Fous to art	3000 €
	Association ALT (collège)	2500 €
DIVERS	Amicale des sapeurs-pompiers	500 €
	Amicale don du sang La Wantzenau	500 €
	Association de sauvegarde maisons alsaciennes	100 €
	Association les bords de l'III	1100 €
	Association WWW	250 €
	Scouts de France	600 €
	Station régionale de protection des oiseaux	1200 €
	Les rangers	100 €
	Conseil de fabrique	500 €
	OLCA	1800 €

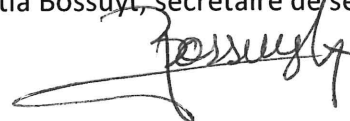
- précise que le versement des dites subventions est conditionné à la complétude du dossier de demande, à la souscription du contrat d'engagement républicain et à la production des pièces justificatives demandées par la commune ;
- autorise à l'unanimité, Madame le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2025.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 10 avril 2025

Michèle Kannengieser, Maire




Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 10 avril 2025

Publié sur le site internet de la commune le 10 avril 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2025

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 27 mars 2025

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procuration(s) : M. Christophe Adam a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Clarisse Bonn a donné procuration Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Marianne Boudaud Muller a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Bernard Weiblé a donné procuration à M. Sébastien Heckel

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

SUBVENTION A L'AGES POUR LA GESTION DES STRUCTURES PETITE ENFANCE ET ENFANCE

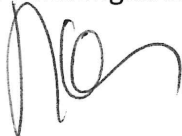
Le conseil municipal,
après avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité, le versement d'une subvention à l'Association de Gestion des Equipements Sociaux (AGES), gestionnaire de nos structures petite enfance, pour l'année 2025, pour un montant maximum de 210 000 €.
- autorise à l'unanimité, le versement d'une subvention à l'Association de Gestion des Equipements Sociaux (AGES), gestionnaire de notre structure enfance, pour l'année 2025, pour un montant maximum de 340 000 €.
- et autorise Madame le Maire à signer, le cas échéant, les documents y afférents.

Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 10 avril 2025

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 10 avril 2025

Publié sur le site internet de la commune le 10 avril 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2025

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 27 mars 2025

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procurations(s) : M. Christophe Adam a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Clarisse Bonn a donné procuration Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Marianne Boudaud Muller a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Bernard Weiblé a donné procuration à M. Sébastien Heckel

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

SUBVENTION A LA FDMJC POUR L'ANIMATION JEUNESSE

Le conseil municipal,
après avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité, le versement d'une subvention à la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture (FDMJC) en charge de l'animation jeunesse, pour l'année 2025, pour un montant maximum de 78 000 €.
- autorise à l'unanimité, le versement d'une subvention à la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture (FDMJC), pour l'année 2025 et, pour un montant de 1000 € au titre de la participation au financement des stages BAFA pour les jeunes inscrits à l'animation jeunesse.

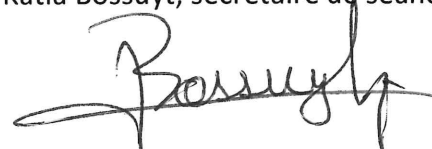
Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 10 avril 2025

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 10 avril 2025

Publié sur le site internet de la commune le 10 avril 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2025

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 27 mars 2025

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procuration(s) : M. Christophe Adam a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Clarisse Bonn a donné procuration Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Marianne Boudaud Muller a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Bernard Weiblé a donné procuration à M. Sébastien Heckel

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

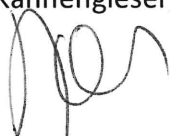
Le conseil municipal,
après délibération,

- approuve à l'unanimité, le taux des taxes pour l'année 2025, comme indiqué ci-après :
 - 28.16 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
 - 57,91 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
 - 16.40 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale
- et rappelle que les taux n'ont pas été augmenté.

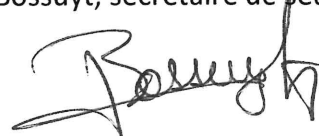
Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 10 avril 2025

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 10 avril 2025

Publié sur le site internet de la commune le 10 avril 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2025

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 27 mars 2025

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procuration(s) : M. Christophe Adam a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Clarisse Bonn a donné procuration Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Marianne Boudaud Muller a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Bernard Weiblé a donné procuration à M. Sébastien Heckel

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

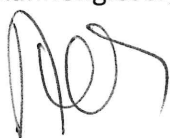
REGULARISATION SUITE SURAMORTISSEMENT

Le conseil municipal,
après avoir délibéré,

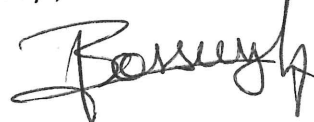
- autorise à l'unanimité, le service de gestion comptable à passer les écritures d'ordre non budgétaires (débit du compte 2128 et crédit du compte 1068) pour régulariser le suramortissement pour un montant total de 1641.15 €.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 10 avril 2025

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 10 avril 2025
Publié sur le site internet de la commune le 10 avril 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2025

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 27 mars 2025

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procuration(s) : M. Christophe Adam a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Clarisse Bonn a donné procuration Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Marianne Boudaud Muller a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Bernard Weiblé a donné procuration à M. Sébastien Heckel

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

ADMISSION EN NON-VALEUR

Le conseil municipal,

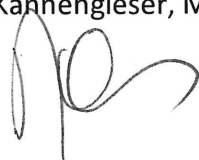
après avoir délibéré,

- émet à l'unanimité, un avis favorable à l'admission en non-valeur des titres suivants pour un montant total de 1 511.91 € :
- pour l'année 2018 : T61 pour 1 511.11 €,
 - pour l'année 2024 : T169 pour 0.80 €.

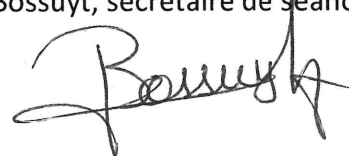
Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 10 avril 2025

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 10 avril 2025

Publié sur le site internet de la commune le 10 avril 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2025

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 27 mars 2025

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procuration(s) : M. Christophe Adam a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Clarisse Bonn a donné procuration Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Marianne Boudaud Muller a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Bernard Weiblé a donné procuration à M. Sébastien Heckel

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

**EUROMETROPOLE DE STRASBOURG / FONDS DE CONCOURS POUR LA PARTICIPATION AU
FINANCEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5217-7 et L.5215-26 permettant à une métropole de financer le fonctionnement et la réalisation d'un équipement par le versement d'un fonds de concours aux communes membres,

Vu les statuts de l'Eurométropole de Strasbourg, notamment les dispositions incluant la commune de La Wantzenau, comme l'une de ses communes membres,

Considérant que la commune de La Wantzenau possède une école de musique pour laquelle elle sollicite un fonds de concours auprès de l'Eurométropole,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement, hors subventions, prise en charge par le bénéficiaire,

après avoir délibéré,

- sollicite à l'unanimité, un fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg en vue de participer au financement de l'école de musique de La Wantzenau à hauteur de 17 891.06 €,
- et autorise Madame la Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 10 avril 2025

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance

Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 10 avril 2025

Publié sur le site internet de la commune le 10 avril 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2025

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 27 mars 2025

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procuration(s) : M. Christophe Adam a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Clarisse Bonn a donné procuration Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Marianne Boudaud Muller a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Bernard Weiblé a donné procuration à M. Sébastien Heckel

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

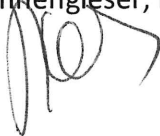
AUTORISATION DE LANCER LES CONSULTATIONS POUR LES TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES INSCRITS ET VOTES AU BUDGET PRIMITIF 2025 / AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

Le conseil municipal,
après avoir délibéré,

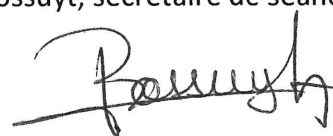
- autorise à l'unanimité, Madame le Maire :
- à lancer les consultations pour les travaux, les fournitures, les services et les études votés au Budget Primitif 2025,
 - et à signer les marchés correspondants.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 10 avril 2025

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 10 avril 2025
Publié sur le site internet de la commune le 10 avril 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2025

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 27 mars 2025

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procuration(s) : M. Christophe Adam a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Clarisse Bonn a donné procuration Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Marianne Boudaud Muller a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Bernard Weiblé a donné procuration à M. Sébastien Heckel

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

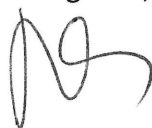
**AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS RELATIVES AUX TRAVAUX,
FOURNITURES ET SERVICES INSCRITS ET VOTES AU BUDGET PRIMITIF 2025**

Le conseil municipal,
après avoir délibéré,

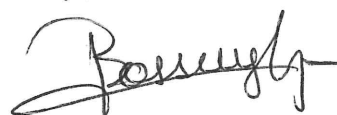
- autorise à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter toutes subventions, aides ou participations aux travaux, fournitures et prestations de services votés au Budget Primitif 2025, auprès des organismes concernés.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 10 avril 2025

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 10 avril 2025
Publié sur le site internet de la commune le 10 avril 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2025

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 27 mars 2025

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procuration(s) : M. Christophe Adam a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Clarisse Bonn a donné procuration Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Marianne Boudaud Muller a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Bernard Weibl   a donné procuration à M. S  bastien Heckel

Absent(s) : Mme Aur  lie Lyautey

Nombre de votants : 28

**AUTORISATION DE DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATION RELATIVES AUX TRAVAUX
INSCRITS ET VOTES AU BUDGET PRIMITIF 2025**

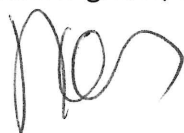
Le conseil municipal,
apr  s avoir d  lib  r  ,

- autorise avec 25 voix pour et 3 abstentions, Madame la Maire    d  poser les demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire n  cessaires, portant sur l'ensemble des travaux vot  s au Budget Primitif 2025.

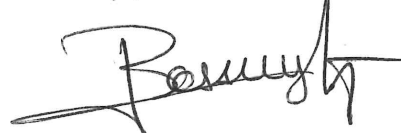
Lu, approuv   et sign  ,

La Wantzenau, le 10 avril 2025

Mich  le Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, s  cr  taire de s  ance



T  l  transmis    la Pr  fecture, au titre du contr  le de l  galit   le 10 avril 2025

Publi   sur le site internet de la commune le 10 avril 2025

La pr  sente d  lib  ration peut faire l'objet d'un recours pour exc  s de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un d  lai de 2 mois    compter de sa publication et de sa r  ception au contr  le de l  galit   de la Pr  fecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2025

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 27 mars 2025

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procuration(s) : M. Christophe Adam a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Clarisse Bonn a donné procuration Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Marianne Boudaud Muller a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Bernard Weiblé a donné procuration à M. Sébastien Heckel

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

AVENANTS RELATIFS AUX TRAVAUX DE REALISATION D'UN CŒUR DE VILLAGE

Le conseil municipal,

vu l'avis favorable des commissions travaux et d'appel d'offres du 25 mars 2025,

après avoir délibéré,

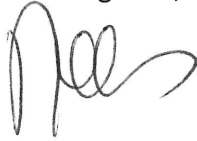
- autorise à l'unanimité, Madame la Maire à établir les avenants suivants relatifs aux travaux de l'opération « Cœur de village » :

Lot/Désignation du lot	Entreprise titulaire	Marché initial en € HT	Avenants antérieurs autorisés en € HT	Avenant proposé en € HT	Nouveau montant total du marché en € HT
1 – terrassements- réseaux extérieurs	PONTIGGIA	139 940.10	18 778.50	4 109.00	162 827.60
5B – couverture en tuiles terre cuite et zinc	PK CONCEPT	134 358.50	-1 835.95	430.00	132 952.55
9 – serrurerie-métallerie	HANSSEN	52 111.89	-3 098.57	1 640.42	50 653.74
10 - Cloisons, doublages, faux-plafonds	GEISTEL	218 965.00	1 918.00	3 885.00	224 768.00
11 - Menuiseries intérieures bois, agencement bardage bois	STUTZMANN	418 447.00	4 631.17	5 161.62	428 239.79
14- carrelages/chapes	SCE CARRELAGE	19 491.76	5 416.75	1 289.09	26 197.60
16 – électricité CFO-CFA	EIE	333 698.61	28 504.36	28 628.32	390 831.29
20 – aménagements extérieurs	THIERRY MULLER	858 455.49	41 314.65	7 968.77	907 738.91

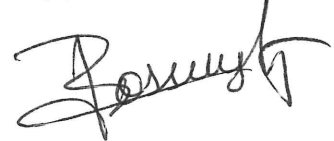
- autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 10 avril 2025

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 10 avril 2025
Publié sur le site internet de la commune le 10 avril 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2025

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 27 mars 2025

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procurat(s) : M. Christophe Adam a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Clarisse Bonn a donné procuration Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Marianne Boudaud Muller a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Bernard Weiblé a donné procuration à M. Sébastien Heckel

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

**PROTOCOLE ETABLISSANT UN DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE / AUTORISATION
DE SIGNATURE A DONNER AU MAIRE**

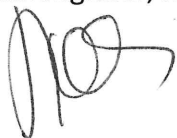
Le conseil municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le protocole établissant un dispositif de participation citoyenne entre l'Etat, la gendarmerie nationale et la commune de La Wantzenau, tel qu'annexé à la présente délibération,
- et autorise Madame le Maire à signer ce protocole et tout document y afférent.

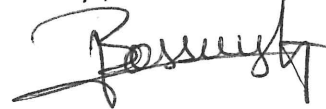
Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 10 avril 2025

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 10 avril 2025

Publié sur le site internet de la commune le 10 avril 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2025

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 27 mars 2025

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procuration(s) : M. Christophe Adam a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Clarisse Bonn a donné procuration Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Marianne Boudaud Muller a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Bernard Weiblé a donné procuration à M. Sébastien Heckel

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

**ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE / MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
D'UN ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

Le conseil municipal,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux,

après avoir délibéré,

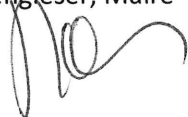
- décide à l'unanimité, de modifier, pour la période du 15 avril 2025 au 30 septembre 2025, la durée hebdomadaire de service d'un assistant d'enseignement artistique territorial principal, non titulaire, en référence à l'article 3-2 de la loi du 26/01/1984 (recrutement dans l'attente d'un recrutement statutaire) selon le tableau ci-dessous :

Disciplines enseignées	Grade	Nombre d'heures payées/semaine d'enseignement
Chant	Assistant d'enseignement artistique 2 ^{ème} classe	9h30

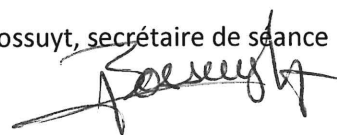
Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 10 avril 2025

Michèle Kannengieser, Maire




Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 10 avril 2025

Publié sur le site internet de la commune le 10 avril 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2025

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 27 mars 2025

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procuration(s) : M. Christophe Adam a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Clarisse Bonn a donné procuration Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Marianne Boudaud Muller a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Bernard Weiblé a donné procuration à M. Sébastien Heckel

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

PERSONNEL COMMUNAL / CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Le conseil municipal,

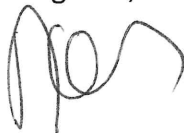
après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de créer un poste permanent d'adjoint administratif (catégorie C), titulaire, à temps complet.

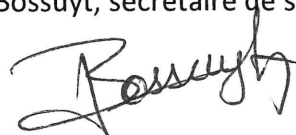
Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 10 avril 2025

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 10 avril 2025

Publié sur le site internet de la commune le 10 avril 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2025

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 27 mars 2025

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procurations : M. Christophe Adam a donné procuration à M. Roger Bodé
Mme Clarisse Bonn a donné procuration Mme Marie-Louise Picard
M. Frédéric Maury a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Marianne Boudaud Muller a donné procuration à M. Alain Herrmann
M. Bernard Weiblé a donné procuration à M. Sébastien Heckel

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

**INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS
ACCORDEES A MADAME LE MAIRE**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°del2020-08-06-23 du 8 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire ses attributions pour certaines des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article L.2122-23 de ce même code, il est rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises,

après avoir délibéré,

➤ prend acte des décisions ci-dessous, prises par Madame le Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Décision du maire, prise le 17 mars 2025, attribuant le marché relatif à l'aménagement d'une cuisine de production au Cœur de village, pour un montant de 62 452.60 € HT, à la société QUIETALIS, sise à Strasbourg.
- Décision du maire, prise le 18 mars 2025, attribuant le marché relatif à l'entretien des toitures, gouttières et cheneaux des bâtiments communaux, pour un montant de 29 290.70 € HT, à la société WIEDEMANN, sise à Gries.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 10 avril 2025
Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 10 avril 2025

Publié sur le site internet de la commune le 10 avril 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.